
Distr.
GÉNÉRALE

CES/PAU/1998/30
6 janvier 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Commission économique des
Nations Unies pour l'Europe*

Gouvernement
hongrois

Fonds des Nations Unies
pour la population

Réunion régionale sur la population

Budapest (Hongrie), 7-9 décembre 1998

RAPPORT DE LA RÉUNION RÉGIONALE SUR LA POPULATION

A. Participation et organisation des travaux

1. La Réunion a été convoquée en application de la résolution 52/188 intitulée "Population et développement", adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et dans laquelle il était question de "... l'examen opérationnel de l'application du *Programme d'action* de la Conférence internationale sur la population et le développement". Accueillie par le Gouvernement hongrois, la Réunion était organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Office central de statistique hongrois et le Fonds des Nations Unies pour la population. Elle s'est tenue dans le contexte de la préparation de l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation du *Programme d'action*. La Réunion a eu lieu du 7 au 9 décembre 1998, à Budapest (Hongrie). Elle était prévue au programme de travail de la Conférence des statisticiens européens.

2. La Réunion a été déclarée ouverte par M. Y. Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe. Au cours de la séance d'ouverture, les participants ont entendu des déclarations de M. P. Harrach, Ministre hongrois des affaires sociales et de la famille, Mme N. Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et M. Berthelot.

* La Réunion régionale sur la population est inscrite au programme de travail de la Conférence des statisticiens européens.

3. Ont assisté à la Réunion des représentants des États membres suivants de la CEE : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

4. Des représentants du Saint-Siège ont participé à la Réunion en application de l'article 8 du Règlement intérieur de la CEE.

5. Des représentants du département de l'ONU, des institutions spécialisées et des organismes ci-après ont participé à la Réunion : Département des affaires économiques et sociales, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Institut international du vieillissement, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

6. Ont assisté à la Réunion des représentants des organisations intergouvernementales suivantes en application de l'article 12 du Règlement intérieur de la CEE : Conseil de l'Europe/Comité européen sur la population, Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Organisation internationale des migrations (OIM), Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

7. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la Réunion : Organisation autrichienne de planification de la famille (ÖGF), European Association for Population Studies (EAPS), Fondation allemande pour la population mondiale, Association des femmes de Hongrie, Interest Group on Population Development and Reproductive Health, Fédération internationale pour le planning familial, Institut international de statistique (IIS), Association italienne pour les femmes dans le développement (AIDOS), NGO MAMA-86, Population Concern, Pro Familia Hungarian Scientific Society for Family and Women's Welfare, The Moscow Center for Gender Studies, Women of Europe for a Common Future (WECF), et Women's Environment and Development Organisation (WEDO).

8. En outre, 13 éminents spécialistes des questions de population, notamment les auteurs de documents d'information, les animateurs et les membres du Groupe consultatif pour la Réunion, invités à titre personnel, ont aussi participé à la Réunion.

9. On trouvera une liste complète des participants dans le document CES/PAU/1998/13.

10. La Réunion a chargé un groupe de rédaction d'examiner et de mettre au point le rapport de la Réunion et son annexe intitulée "*Conclusions*" (CES/PAU/1998/30, annexe I). Le groupe de rédaction s'est réuni les 7 et 8 décembre 1998.

B. Ordre du jour

11. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant (CES/PAU/1998/1) :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Élection du Bureau
 3. Principales tendances observées dans le domaine de la population : enjeux et politiques
 4. Fécondité et droits liés à la procréation : enjeux et politiques
 5. Mortalité et santé, y compris en matière de procréation : enjeux et politiques
 6. Vieillissement de la population : enjeux et politiques
 7. Migrations internationales : enjeux et politiques
 8. Débat général
 9. Adoption du rapport

C. Élection du Bureau

12. La Réunion a élu Mme G. Vukovich (Hongrie), Présidente de la Réunion. Elle a aussi élu les quatre Vice-Présidents suivants : M. W. Haug (Suisse), Mme C. Höhn (Allemagne), M. L. Østby (Norvège) et Mme V. Steshenko (Ukraine). Elle a en outre élu M. A. Golini (Italie), Président du Groupe de rédaction. M. A. Klinger, Président du Groupe consultatif pour la Réunion régionale sur la population était, de droit, membre du Bureau.

D. Étude des thèmes fondamentaux

13. La Réunion a étudié les thèmes fondamentaux inscrits à son ordre du jour (points 3 à 7) sur la base de documents d'information et de rapports nationaux. La liste des documents a été publiée sous la cote CES/PAU/1998/29.

E. Débat général et adoption du rapport

14. À la suite de cet examen, un débat général a eu lieu le dernier jour de la Réunion. Le rapport de la Réunion ainsi que son annexe intitulée "*Conclusions*" (CES/PAU/1998/30, annexe I) ont été adoptés.

15. La Réunion a décidé que le rapport, y compris ses annexes, seraient présentés à la Conférence des statisticiens européens aux fins d'examen et d'adoption. Elle a prié le Secrétaire exécutif de la CEE de transmettre simultanément les "*Conclusions*" (CES/PAU/1998/30, annexe I) au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La Réunion a aussi demandé à la Présidente de transmettre en même temps ce document à la Réunion préparatoire

de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation du *Programme d'action*.

16. En outre, le Groupe de rédaction a prié la Présidente de la Réunion de transmettre à la Conférence des statisticiens européens le document intitulé "*Thèmes de recherche*" (CES/PAU/1998/30, annexe II) qui constitue un document final non négocié de la Réunion.

ANNEXE I

Conclusions de la Réunion régionale sur la population

adoptées par les participants à la dernière séance,
le 9 décembre 1998

1. Cinq ans après la Conférence européenne sur la population (CEP) de 1993, les principes sur lesquels repose le consensus qui s'est dégagé à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 demeurent importants. Dans les *Recommandations* de la CEP, ainsi que dans le *Programme d'action* de la CIPD, il est reconnu notamment que la population mondiale et le développement durable sont interdépendants. La communauté internationale a également reconnu à l'occasion de ces réunions et d'autres rencontres la responsabilité des générations actuelles à l'égard des générations futures. Il faut également rappeler à ce propos les résultats de tous les sommets et conférences organisés sous les auspices de l'ONU. Les participants ont réaffirmé les engagements qui avaient été pris lors de ces sommets et conférences. Même si des changements profonds sont intervenus au cours de la dernière décennie, grâce aux efforts déployés aux niveaux national et international, un grand nombre de problèmes subsistent.

2. Les *Recommandations* de la CEP et le *Programme d'action* de la CIPD ont servi de point de départ aux débats de la Réunion régionale sur la population. Les participants ont réaffirmé pleinement les accords et engagements figurant dans ces deux textes. Ils en ont conclu que le résultat des travaux de la Réunion devrait être fondé sur ces deux documents, être conforme aux dispositions qu'ils contiennent et en être le complément logique. Il devrait également s'appuyer sur les *Recommandations* et le *Programme d'action* tout en allant plus loin afin de prendre pleinement en considération l'évolution récente dans la région.

I. Principaux problèmes et enjeux politiques

3. La région de la CEE - ci-après dénommée "la région" - est en train de connaître une transformation démographique sans précédent. La "transition démographique" a commencé dans cette région et des évolutions analogues à celles constatées récemment se produiront probablement dans d'autres régions du monde. Beaucoup de pays de la région enregistrent des phénomènes analogues. Certains sont toutefois spécifiques aux pays à économie de marché mais de nombreux pays à économie en transition doivent faire face à des tendances critiques, en particulier dans le domaine de la santé et de la mortalité.

4. Le taux de fécondité est actuellement inférieur au taux de reproduction dans de vastes régions d'Europe et il ne manifeste aucun signe de reprise. Dans certains pays, il a presque atteint un niveau équivalant à la moitié du nombre d'enfants par femme qui est nécessaire pour assurer le renouvellement des générations, phénomène jamais observé auparavant en temps de paix. Le taux de fécondité inférieur au taux de reproduction résulte toutefois des décisions prises par les individus et les couples. Il est évident que l'évolution des taux de fécondité reflète la situation sociale et économique générale des citoyens. Parallèlement, la transformation profonde de la famille se

poursuit au même rythme, donnant lieu à des formes différentes de familles et de foyers. D'une façon générale, la situation de la femme s'est considérablement améliorée, mais l'inégalité entre les sexes persiste à des degrés divers dans tous les pays.

5. Une fécondité basse, persistante, ajoutée à des progrès majeurs dans le domaine de la mortalité sénile, contribue au vieillissement de la population dans toute la région. Ces deux tendances laissent présager que la proportion des personnes âgées pourrait représenter jusqu'à un tiers ou plus de la population au cours du prochain siècle. Dans chaque pays, le vieillissement de la population influe profondément sur l'économie et le marché du travail, le régime fiscal et les dépenses publiques ainsi que sur la famille et la collectivité. Tandis que la proportion de personnes âgées continue d'augmenter rapidement, les pays s'efforcent d'instaurer des conditions propices à une existence active et saine pour ces personnes.

6. Les ressortissants des pays occidentaux bénéficient d'une espérance de vie qui compte parmi les plus élevées du monde. Ceux de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale sont moins favorisés. Dans cette partie de l'Europe, les hommes en activité, en particulier, sont, sur le plan de la mortalité, dans une situation aussi mauvaise sinon pire que celle que l'on rencontre dans beaucoup de pays en développement. La surmortalité masculine atteint un niveau alarmant dans certains cas, soit plus de 10 ans d'espérance de vie à la naissance. Dans le domaine de la santé génésique, la situation laisse aussi à désirer dans beaucoup de pays d'Europe centrale et orientale. Le recours aux avortements provoqués et l'utilisation limitée des contraceptifs modernes restent la norme plutôt que l'exception dans beaucoup de ces pays.

7. Les mouvements migratoires ont diminué dans certains pays de la région mais continuent d'augmenter dans d'autres. Les migrations peuvent constituer un phénomène bénéfique mais l'arrivée de migrants en situation irrégulière pose des problèmes particuliers qui nécessitent un équilibre entre la protection des droits de l'homme des migrants et la nécessité de gérer les mouvements migratoires. L'intégration des migrants est un objectif admis de façon générale dans la région mais, très souvent, leur intégration totale à la société du pays d'accueil reste à concrétiser. On compte une proportion croissante de femmes parmi les migrants, ce qui nécessite des interventions, des dispositions et des services adaptés à leurs besoins.

8. L'évolution démographique pose des problèmes multiples, complexes et de portée considérable aux familles et aux collectivités locales, à la société civile et aux milieux d'affaires, aux gouvernements, aux ONG et à l'ensemble de la communauté internationale. Les transformations démographiques sont si omniprésentes que de nombreux organismes y répondent dans le cours normal de leurs activités bien que ce soit souvent avec un retard considérable. Il est nécessaire d'adopter une approche multisectorielle des questions de population et de développement, qui tienne compte des considérations d'ordre politique, socioéconomique et environnemental ainsi que des interactions entre elles, afin de parvenir à un développement durable. Les gouvernements et les organismes publics, mis au défi comme ils le sont par une situation démographique en évolution constante, devraient analyser les tendances sans

perdre de vue les aspects interdépendants du développement, évitant ainsi de mettre l'accent uniquement sur les tendances démographiques. Ces analyses devraient reconnaître que de nombreux processus démographiques ne se manifestent qu'à long terme.

II. Thèmes prioritaires

9. Sachant que les problèmes de population aigus sont nombreux dans la région, la Réunion a retenu les cinq thèmes prioritaires suivants pour ses délibérations :

- La fécondité, la famille et les questions concernant les femmes;
- Les droits liés à la procréation et la santé sexuelle et génésique;
- La mortalité et la santé;
- Le vieillissement de la population;
- Les migrations internationales.

10. Au cours du bref laps de temps qui s'est écoulé depuis la Conférence européenne sur la population (CEP) et la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les événements dans le domaine de la population ont commencé à prendre une orientation nouvelle dans beaucoup de régions du monde. Des faits nouveaux qui, il y a cinq ans, semblaient être en grande partie des spécificités européennes sont aujourd'hui largement reconnus comme survenant dans d'autres parties du monde et en particulier dans l'est et le sud-est de l'Asie. Une mortalité infantile et juvénile en baisse, une fécondité inférieure au taux de reproduction et un vieillissement de la population en accélération, avec les nombreuses ramifications que cela comporte, se propagent rapidement. Compte tenu de ce phénomène, les tendances nouvelles qui caractérisent actuellement la démographie de la région de la CEE et les réactions des pouvoirs publics qu'elles suscitent prennent une importance croissante.

11. La Réunion régionale sur la population a adopté les conclusions qui figurent ci-après et a prié le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) de présenter au Secrétaire général de l'ONU le rapport de la Réunion, y compris ses annexes. Les participants ont aussi décidé que le rapport, y compris ses annexes, serait transmis simultanément à la Conférence des statisticiens européens pour examen et adoption. Ils ont aussi prié la Présidente de la Réunion de communiquer parallèlement les conclusions au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du *Programme d'action*.

III. Conclusions

III.1 La fécondité, la famille et les questions concernant les femmes

12. La décision d'avoir des enfants peut à la fois dépendre des conditions sociales, économiques et démographiques et affecter ces dernières. La liberté de choix se traduit dans diverses sociétés par diverses formes de famille. Dans de nombreux pays, il est de plus en plus fréquent que les gens reportent le mariage et les naissances, et qu'ils aient moins ou pas du tout d'enfants. Ils sont de plus en plus nombreux à choisir de vivre ensemble sans être mariés ou à rester célibataires; certains ont des enfants dans le cadre d'unions consensuelles. Par ailleurs, les divorces se multiplient, d'où un nombre croissant de familles monoparentales ayant majoritairement pour chef de famille une femme qui, dans bien des cas, est économiquement défavorisée. Ces tendances représentent de nouveaux défis pour les responsables de l'élaboration des politiques dans la région.

13. **Soutien aux familles avec enfants.** Tous les couples et les individus ont le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances et de disposer des renseignements, des connaissances et des moyens nécessaires pour le faire. Conscients des difficultés, des complications et du poids économique qu'implique le fait d'élever des enfants dans les sociétés industrialisées, la plupart des pays membres de la CEE se sont dotés, pendant les dernières décennies, de programmes de soutien aux familles élevant des enfants. Au cours des dernières années, les politiques familiales ont continué d'évoluer et ont eu, entre autres, pour objectif de permettre aux parents actifs de réaliser simultanément leurs aspirations professionnelles et parentales. La méthode a été double : répondre aux besoins des parents désireux d'obtenir des conditions de travail plus souples, y compris l'octroi d'un congé parental plus long et mieux indemnisé, et fournir aux familles de meilleurs services en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Par ailleurs, ces politiques ont continué de compenser, à des degrés divers, le coût qu'une maternité et l'éducation d'un enfant représente pour un particulier. Lorsque la situation des finances publiques l'a exigé, les allocations familiales ont été modulées en fonction des revenus ou ont été réduites en termes réels. Dans les pays de la CEE, les gouvernements et la communauté économique continueront d'appliquer des programmes et des mesures en faveur des familles; toutefois, les pays en transition pensent que la possibilité de regagner une partie du terrain perdu dans ce domaine dépend d'une éventuelle reprise économique. Des politiques familiales équitables devraient contribuer à permettre aux couples d'avoir des enfants. Dans le même temps, toutefois, ces politiques et programmes doivent assurer que soient reconnus les besoins particuliers des femmes qui, dans la plupart des cas, ont toujours la charge principale de l'éducation des enfants et qui sont démesurément affectées par le processus de transition économique. À cet égard, les programmes qui encouragent un partage plus équitable, entre les hommes et les femmes, des tâches parentales pourraient, par exemple, être développés.

14. **Condition de la femme et égalité des sexes.** Les pays de la CEE restent à la pointe des efforts déployés pour améliorer la condition féminine et l'égalité des sexes. Du fait de leur long engagement en faveur de ce but,

vigoureusement encouragé et approuvé aussi bien par la Conférence européenne de la population que par la Conférence internationale sur la population, la condition de la femme dans ces pays est parmi les meilleures du monde. Depuis la tenue des deux conférences en question, nombre de pays de la CEE ont poursuivi leurs efforts pour améliorer encore cette situation en aidant, notamment, les parents qui tentent de mieux équilibrer leur vie familiale et professionnelle. Cependant, même si des progrès ont été faits, les femmes et les jeunes filles sont toujours victimes d'une discrimination, à des degrés divers, dans pratiquement tous les domaines. Dans certains pays en transition, les progrès vers l'objectif d'une plus grande égalité entre les sexes peuvent marquer le pas, non que cet idéal soit abandonné, mais parce que les mauvaises conditions économiques et sociales y font obstacle. Les gouvernements et la société civile devraient, ainsi qu'il a été convenu lors de la Conférence européenne sur la population, continuer de promouvoir dans la région des conditions propres à assurer l'égalité politique, économique et sociale entre les hommes et les femmes, y compris l'égalité des perspectives en matière d'éducation, de formation et d'emploi, ainsi que l'égalité quant aux responsabilités familiales, grâce à l'application de politiques et de lois qui favorisent l'égalité des sexes.

III.2 Les droits liés à la procréation et la santé sexuelle et génésique

15. **Droits liés à la procréation.** Ces droits recouvrent certains droits de l'homme qui sont déjà inscrits dans les législations nationales, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres textes consensuels. Ils impliquent le droit à la santé sexuelle et génésique. Ils supposent implicitement la nécessité d'assurer que les individus et les couples aient pendant toute la durée de leur vie accès à l'éducation, l'information et une gamme complète de services. Le fait que l'éducation sexuelle soit souvent négligée et que les adolescents ne puissent avoir accès à l'information et aux services de santé génésique pourrait avoir des incidences importantes sur leurs perspectives en matière de santé, d'éducation et d'emploi et risque fortement d'avoir des incidences négatives à long terme sur la qualité de leur vie. La société civile et les ONG ont engagé des efforts pour promouvoir et assurer les droits liés à la procréation, notamment en faveur des groupes n'ayant pas accès à tous les services voulus et de la solution des problèmes de santé génésique, trop souvent négligés, comme la violence sexuelle. Une attention particulière doit être accordée aux pays, aux zones et aux groupes ne disposant pas de services adéquats et ayant des besoins particuliers. Dans de nombreux pays en transition, l'impossibilité de jouir pleinement des droits liés à la procréation, notamment du droit à l'éducation, à l'information et à l'accès à des méthodes de planification familiale sûres, efficaces, peu onéreuses et acceptables et à des services de haute qualité, est à l'origine d'un nombre élevé d'avortements provoqués et d'autres répercussions négatives. Il faut que les améliorations récemment constatées dans ces domaines soient poursuivies. La coopération internationale doit jouer un rôle important à cet égard. Dans la région, l'un des futurs problèmes consistera à pouvoir prévenir et résoudre les problèmes de santé en rapport avec la procréation, tout en évitant les méthodes et les procédures éthiquement contestables.

16. **Santé sexuelle et génésique.** Comme pour la santé en général, la situation concernant la santé génésique varie fortement d'un pays de la région à l'autre. Dans les pays à économie de marché, l'état de la santé génésique est l'un des meilleurs du monde, malgré la persistance de certaines inégalités sociales, mais dans les pays en transition, le retard est considérable et il est particulièrement alarmant que la mortalité maternelle progresse dans certains d'entre eux. Dans quelques pays en transition, le recours à l'avortement provoqué en tant que méthode de contrôle de la fécondité cède la place à l'emploi de contraceptifs modernes et l'on s'efforce de faciliter l'accès à une information, une éducation et des services meilleurs. Toutefois, le progrès en ce sens est beaucoup plus lent dans la majorité des pays. Dans ces derniers, les gouvernements et la société civile ont pleinement conscience de la tâche qui les attend : promouvoir vigoureusement le passage de l'avortement provoqué à des méthodes de contraception modernes et s'efforcer davantage d'améliorer l'état de santé génésique des hommes et des femmes. Le fait que certaines femmes ne puissent pas encore accéder à des services de planification de la famille et les incidences sanitaires des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions nuisent gravement à la santé génésique. On constate une progression dangereusement rapide des maladies sexuellement transmissibles (notamment le sida), qui doit être maîtrisée. Il faudra toutefois pour cela que la communauté internationale soit durablement solidaire et augmente son assistance. Dans certaines parties de la région de la CEE, la protection de la santé génésique des réfugiés et des personnes déplacées pose un problème spécial et il faut faire des efforts pour mieux répondre à ces besoins.

III.3 La mortalité et la santé

17. Au sein de la région, les inégalités en matière de survie sont devenues un problème important au cours des dernières décennies, et elles se sont encore accentuées ces dernières années. Elles sont particulièrement marquées en Europe où elles sont l'un des résultats de l'ancienne division Est-Ouest du continent. En Europe occidentale et en Amérique du Nord, la population vit en meilleure santé et plus longtemps que jamais auparavant. L'accroissement de la longévité s'est également accompagné d'une amélioration de la santé chez les personnes âgées grâce aux progrès accomplis dans la lutte contre certaines maladies et handicaps entraînant une dégénérescence. Toutefois, d'importants écarts de morbidité et de mortalité dus à des facteurs socioéconomiques persistent ainsi que des écarts entre les deux sexes. La mortalité est plus élevée chez les hommes et la morbidité touche davantage les femmes. La plupart des pays en transition subissent le coût social élevé des réformes de leur économie, en particulier dans le domaine de la santé et de la mortalité; seuls quelques-uns enregistrent des niveaux de mortalité proches de ceux qui sont observés dans les pays à économie de marché. Dans les pays en transition, la mortalité élevée touche plus particulièrement les hommes dans la force de l'âge, les causes les plus graves étant en particulier les mauvaises conditions de travail et les difficultés d'accès aux services de santé.

18. **Persévérer dans les efforts.** Les progrès accomplis dans nombre de pays à économie de marché en ce qui concerne l'amélioration de la santé et l'allongement de l'espérance de vie se sont poursuivis au cours des années écoulées depuis la Conférence européenne sur la population et la Conférence

internationale sur la population et le développement. Il n'y a cependant aucune raison de s'en satisfaire. La promotion de la santé, objectif qualifié de prioritaire par la Conférence européenne sur la population, demeure plus importante que jamais. Il en va de même de la nécessité de protéger le milieu naturel, le milieu de travail et le cadre de vie. Il est essentiel de poursuivre la lutte contre les maladies de dégénérescence, le cancer en particulier, sur la base d'activités médicales de recherche-développement concertées, et de favoriser des modes de vie qui contribuent à une bonne santé. Un autre impératif consiste à retarder l'apparition des handicaps et à mieux maîtriser leurs conséquences, notamment chez les personnes âgées. Dans le cadre de leurs efforts tendant à améliorer la santé de leur population, les gouvernements, en coopération avec la société civile le cas échéant, devraient s'appliquer à maintenir et à améliorer l'état de santé de la population tout entière et à réduire les inégalités en matière de santé entre les différents groupes en agissant sur les facteurs extérieurs aux systèmes de santé qui ont une influence sensible sur la santé. Une telle démarche est particulièrement utile à un moment où les dépenses de santé augmentent rapidement et où il est plus important que jamais que le secteur de la santé soit à la fois rentable, performant et de plus en plus axé sur l'individu. Même si les ressources disponibles pour améliorer la santé sont continuellement limitées, le principe de l'accès à des soins de qualité ne doit pas en souffrir.

19. ***Inverser les tendances défavorables.*** Il est largement reconnu que dans bon nombre de pays en transition, notamment les États nouvellement indépendants, la santé et la mortalité traversent une crise. Dans la Communauté des États indépendants et les pays Baltes, la situation en matière de santé et les niveaux de mortalité, en particulier chez les hommes, sont très inquiétants. Les systèmes nationaux de santé se sont dégradés au cours des dernières années et ont besoin d'être réformés et reconstruits. Seuls quelques pays d'Europe centrale ont échappé à ce destin. Il est évident que toute amélioration de la situation générale de la santé dans ces pays dépendra avant tout du succès des réformes économiques et sociales entreprises pour passer à l'économie de marché. Dans l'intervalle, ces pays pourraient prendre sans tarder certaines mesures s'inspirant des résultats acquis au niveau international dans le domaine de la promotion de la santé. Les efforts et les politiques visant à sensibiliser la population aux dangers de l'alcool, du tabac, des carences alimentaires et d'autres pratiques personnelles malsaines doivent être poursuivis, car ils ne manqueront pas de porter leurs fruits, même à court terme. Les soins de santé primaires ont besoin d'être revigorés afin que les progrès en matière de santé et de survie qui résultent généralement de la diffusion de ces soins puissent s'accomplir moyennant des dépenses relativement modiques. Les systèmes de santé de ces pays doivent être reconstruits et réformés en réponse à la demande à laquelle ils doivent actuellement faire face, compte tenu également des réalités financières au niveau national. Cela exige toutefois des politiques nationales mieux orientées, une participation plus large de la société civile et le soutien constant et renforcé de la communauté internationale.

III.4 *Le vieillissement de la population*

20. Les personnes âgées, actives et en bonne santé, constituent des membres de plus en plus présents de la société industrielle. Leur nombre croissant témoigne de réalisations remarquables qui vont de pair : une espérance de vie accrue et un état de santé amélioré. Ayant vécu dans une société où les générations suivantes ont eu de moins en moins d'enfants par femme, les personnes âgées bénéficient aujourd'hui du statut d'une minorité non négligeable de la population qui s'affirme de plus en plus. Les proportions relativement élevées de personnes âgées ne manqueront pas de s'accroître encore dans tous les pays de la région. Si ces tendances sont communes à l'ensemble de la région, la situation des personnes âgées est très différente selon les pays et au sein des cohortes. Dans les pays occidentaux, beaucoup de personnes âgées sont considérablement plus à l'aise que celles de la génération précédente : elles sont plus instruites et en meilleure santé, plus actives et plus mobiles et jouissent d'une plus grande sécurité économique. La situation est différente dans beaucoup de pays d'Europe centrale et orientale. Bien que les personnes âgées, dans ces pays, soient de plus en plus souvent mieux instruites qu'auparavant, les bouleversements économiques de la récente transition vers une économie de marché en ont laissé beaucoup sans pension de retraite suffisante. En conséquence, beaucoup sont allées rejoindre les nouveaux pauvres dans cette partie de l'Europe sans la moindre perspective de voir leur niveau de vie s'améliorer sensiblement pendant les années qui leur restent à vivre. Leur état de santé est légèrement meilleur mais parfois aussi inférieur à celui des personnes appartenant aux classes d'âge de forte activité, un des groupes les plus vulnérables dans beaucoup de pays d'Europe orientale. D'autre part, en raison de la mortalité élevée enregistrée dans le passé parmi les hommes d'âge très actif, une importante majorité de personnes âgées est constituée de veuves.

21. *Un vieillissement actif.* Au cours des dernières décennies, les progrès constatés dans les domaines de l'espérance de vie et de la santé, qui ont été beaucoup plus marqués dans les pays à économie de marché que dans les pays à économie en transition, se sont produits en même temps qu'un retrait de plus en plus précoce de la vie active. Cette tendance à un départ à la retraite prématuré est contraire à la conception nouvelle d'un "vieillissement actif", c'est-à-dire le désir et la capacité de beaucoup de personnes âgées de continuer à travailler ou à participer à d'autres activités productives d'un point de vue social, jusqu'à un âge assez avancé. Il faudrait reconnaître comme il se doit la contribution appréciable que les personnes âgées apportent à la société, en particulier en tant que bénévoles et pourvoyeuses de soins. En partie à cause de cela, les réformes apportées récemment aux régimes de retraite publics sont en train d'inverser dans certains pays l'abaissement de l'âge de la retraite. Il ne fait pas de doute que les réformes apportées aux régimes de retraite dans d'autres pays viseront notamment à atteindre le même objectif. Il faudra néanmoins envisager beaucoup plus d'options politiques pour promouvoir un vieillissement actif en tenant dûment compte des choix individuels et des situations particulières des personnes âgées. Il faudra éliminer les mesures qui tendent à décourager une participation des personnes âgées à la population active, en particulier celle des plus jeunes d'entre elles. Il faudrait aussi éliminer les obstacles à un emploi souple, à temps partiel, pour les personnes âgées, sans provoquer de distorsions abusives du

marché du travail. Il convient d'encourager la formation permanente, en particulier la formation professionnelle, pour les travailleurs d'âge moyen et les plus vieux d'entre eux. Pour relever tous ces défis, il est évidemment nécessaire de rassembler des données comparatives sur le vieillissement de meilleure qualité dans tous les pays de la région afin que les responsables puissent être mieux informés.

22. **Sécurité sociale et revenus garantis.** La proportion de personnes âgées continuant d'augmenter dans la région, les pressions qui s'exercent sur les régimes de sécurité sociale et en particulier sur les régimes de retraite publics de nombreux pays de la CEE, ne peuvent manquer de s'intensifier, nécessitant des mesures rapides pour rétablir les équilibres ou empêcher des déficits d'apparaître. L'objectif poursuivi est de fournir des garanties dans les domaines de la sécurité du revenu et des soins de santé et de continuer d'assurer le respect des droits à la protection sociale des personnes âgées au siècle prochain. Plusieurs pays ont déjà institué les réformes nécessaires ces dernières années, encourageant entre autres choses un vieillissement actif et en particulier un départ à la retraite différé. Les réformes des pensions se poursuivront dans les années à venir tandis que les gouvernements continueront de viser le triple objectif d'une garantie des revenus des personnes âgées, d'une égalité accrue entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elle et d'une viabilité financière des retraites et des autres programmes. Étant donné qu'il existe différentes approches de la sécurité sociale, et en particulier de la sécurité des revenus des personnes âgées, les pays de la CEE devront opérer des choix en fonction de leurs préférences. Les régimes de retraite devraient toutefois mieux tenir compte de l'expérience acquise par les femmes dans la population active au cours de leur cycle de vie. En outre, dans certains pays de la région, la question de la transférabilité des pensions retient de plus en plus l'attention. Les pays à économie en transition dont les régimes de sécurité sociale et de retraite ont besoin de replâtrages urgents, poursuivront leurs réformes, notamment en tirant les leçons des expériences positives et négatives tentées avec d'autres programmes publics et privés. Tout en poursuivant les réformes de la sécurité sociale et des retraites, les pays de la CEE s'efforceront de faire en sorte que les changements qui seront finalement apportés au contrat entre les générations contribuent à créer une future "société pour tous les âges".

23. **Soins de santé.** Les personnes de 80 ans et plus représentent le groupe de population dont la croissance est la plus rapide dans la région, atteignant dans beaucoup de pays des taux de progression de 3 et 4 % par an. L'incidence des maladies invalidantes, fragilisantes, ou affaiblissantes étant la plus élevée chez les grands vieillards, la demande de soins parmi les personnes âgées, y compris de soins à long terme, connaît une augmentation rapide. Les familles qui s'occupent des personnes âgées, en particulier de celles qui sont dépendantes, devraient être soutenues, s'il y a lieu, notamment par la fourniture de services mobiles, de services d'accueil dans des centres de jour, de soins à court terme, d'un accès à des programmes de formation pour ceux qui donnent les soins, et d'autres avantages et services appropriés, notamment pour les femmes qui, le plus souvent, assument la responsabilité des soins. La politique adoptée devrait encourager différentes formes de soins, y compris des services communautaires. Cette tendance est actuellement renforcée, entre autres choses, par la fréquence croissante des cas de

personnes âgées vivant seules. La difficulté sera en outre, de plus en plus souvent, de trouver un assortiment viable de formes différentes de fourniture de soins. La société civile, de même que les organismes publics et privés, seront sollicités pour fournir une infrastructure et des services appropriés pour les personnes âgées qui ne peuvent pas compter sur leur famille.

III.5 Migrations internationales

24. En Europe et en Amérique du Nord, les pays de destination réglementent l'entrée, le séjour et l'emploi des migrants. Les pays de l'Union européenne ont toutefois permis à leurs ressortissants de circuler, de séjourner et de travailler librement n'importe où à l'intérieur des frontières de la Communauté. Cependant, la plupart des migrants ne bénéficient pas des mêmes droits au sein de la région de la CEE. De nombreux migrants en Europe et en Amérique du Nord sont soumis à des règles plus strictes. Les migrants en situation régulière, qui sont titulaires de permis de résidence de longue durée, jouissent de droits et d'avantages qui, bien souvent, sont identiques à ceux des citoyens des pays où ils se trouvent, ou s'en approchent. Les personnes en quête d'asile ou de protection temporaire jouissent également de droits, dont certains s'inspirent de considérations humanitaires. On ne connaît pas le nombre réel de migrants en situation irrégulière mais on estime qu'il est en augmentation. La clandestinité de leurs déplacements ou de leur séjour, parfois avec l'aide de personnes ou d'organisations criminelles qui participent à la traite, les place en dehors de la loi. Dès lors, ils risquent d'être facilement exploités, en butte à des discriminations ou maltraités, de voir leurs droits violés et d'être amenés à se livrer à des activités illégales. La lutte des gouvernements de la région contre la traite des migrants doit assurer la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes tout en prenant des mesures efficaces pour arrêter et poursuivre les individus et les organisations qui se livrent à leur trafic. En particulier, des politiques et des mesures sont indispensables pour combattre la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, y compris en protégeant ses victimes.

25. **Gestion des migrations.** Depuis le début des années 90, de nombreux pays de la région ont enregistré un afflux considérable de migrants. La persistance des disparités économiques et sociales à l'échelle mondiale, l'éruption de conflits politiques et militaires et leur extension, ont entraîné d'importants mouvements migratoires vers la région et au sein de celle-ci. De ce fait, certains pays ont modifié le droit et les procédures d'asile lorsqu'il est devenu évident que ces dernières n'étaient pas utilisées seulement par les réfugiés véritables, mais aussi par des migrants dont la principale motivation était économique. Après la suppression des restrictions antérieures aux déplacements et aux migrations dans les pays en transition, les gouvernements de ces derniers se sont efforcés de contrôler leurs frontières nationales. Toutefois, alors que les migrations régulières s'atténaient, on estime généralement que les mouvements clandestins, souvent facilités par la traite, ont pris de l'ampleur. Certains pays sont plus particulièrement touchés par ces mouvements en raison de leur situation géographique. Par conséquent, l'objectif à long terme d'un retour à la maîtrise des mouvements de population et de leur gestion satisfaisante continue à s'imposer à de nombreux pays. Sa réalisation dépendra non seulement de l'action des pays de destination mais

également de l'évolution sociale et économique des pays d'origine. Il est par conséquent dans l'intérêt de tous les pays - d'origine et de destination - d'encourager le développement, notamment par le libre-échange, l'investissement et l'aide. Les politiques actuelles et futures des migrations devraient viser à influencer sur les causes profondes de celles-ci; la coopération internationale est nécessaire pour permettre aux intéressés de rester dans leur pays d'origine et pour faciliter le retour volontaire des migrants. Cet objectif peut être atteint, notamment :

- En encourageant le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales;
- En appuyant la création et le renforcement de structures démocratiques;
- En soutenant la prévention et la résolution des conflits;
- En encourageant le développement durable.

26. **Coordination des politiques.** Les sociétés démocratiques qui respectent les droits fondamentaux de la personne connaîtront toujours une immigration. Dans ces conditions, la meilleure chose que les gouvernements puissent faire consiste à orienter et influencer les mouvements migratoires qui sont par nature variables et imprévisibles. À cette fin, il est toutefois nécessaire de remplacer la politique correctrice au jour le jour, suivie par le passé, par une série de politiques volontaristes d'envergure destinées à faire face à la fois aux oscillations des tendances actuelles et aux brusques changements de direction. Il s'agit de mettre au point des mesures coordonnées et intégrées susceptibles de gérer les migrations de manière rationnelle afin d'offrir les meilleures perspectives et le plus d'avantages possibles pour les migrants et pour les sociétés qui les accueillent et de réduire au minimum la traite et les mouvements clandestins. En raison de l'internationalisation des migrations, la coopération entre les États est une condition *sine qua non* de progrès dans ce domaine. Par conséquent, les politiques nationales seront de plus en plus coordonnées à l'échelon régional pour garantir l'entente et l'harmonisation les plus grandes possibles.

27. **Réfugiés.** Les gouvernements s'engagent à respecter le droit des réfugiés à demander l'asile et à en bénéficier conformément au droit international, notamment la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. Les gouvernements s'engagent en particulier à faire respecter le principe du non-refoulement et à promouvoir des solutions durables, notamment le rapatriement volontaire. Ils sont convaincus qu'il importe de lutter contre la violence liée au sexe et toutes les formes de discrimination à l'encontre des réfugiés et des femmes et filles déplacées et s'engagent à assurer la protection de leurs droits fondamentaux et de leur intégrité physique et psychologique. Les mesures visant à gérer et à maîtriser les migrations ne devraient pas porter atteinte au droit des demandeurs d'asile de voir leur demande examinée de manière équitable, véritable et rapide.

28. **Mesures en faveur de l'intégration.** L'intégration économique et sociale des migrants résidents en situation régulière se poursuit depuis la Conférence européenne sur la population et la Conférence internationale sur la population et le développement. Son cadre existe depuis de nombreuses années dans les pays à économie de marché et continue à évoluer. L'intégration soulève des problèmes et des difficultés mais elle ne s'en poursuit pas moins, dans une large mesure en raison de la volonté des sociétés d'accueil et des communautés de migrants. Parallèlement, les pays de la CEE défendront les principes d'intégration adoptés à la Conférence européenne sur la population, notamment le respect des différentes origines nationales, ethniques et culturelles des immigrants et l'adoption d'une attitude ouverte vis-à-vis des valeurs culturelles, religieuses et autres, tant que celles-ci sont compatibles avec les lois et les valeurs fondamentales des sociétés d'accueil. Confrontés à l'ensemble de questions que pose une intégration réussie, les gouvernements, en collaboration avec la société civile, peuvent promouvoir l'intégration, notamment au moyen de mesures adéquates dans le domaine de l'éducation et d'initiatives propres à créer un climat de confiance dans toutes les communautés, et ils s'y emploieront. La naturalisation des migrants en situation régulière titulaires d'un permis de séjour de longue durée devrait être logiquement encouragée. Par ailleurs, les gouvernements s'efforceront d'éliminer les causes de la marginalisation sociale de tel ou tel groupe minoritaire de migrants.

IV. Nouvelles possibilités de coopération

IV.1 Coopération internationale dans le domaine de la population et du développement

29. Ainsi qu'il a été constaté à la Conférence européenne sur la population, la coopération internationale est d'une grande importance pour mener à bien les programmes relatifs à la population et au développement. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, des avancées positives ont été enregistrées dans le domaine de la population et du développement. La Conférence a recentré l'attention sur ces questions, en faisant plus clairement apparaître leurs dimensions, leur diversité et leurs liens réciproques avec d'autres problèmes de portée mondiale. On se rend désormais mieux compte que les questions de population et de développement sont au centre des problèmes de développement depuis que le *Programme d'action* a souligné la nécessité d'inclure des objectifs relatifs à la population dans toutes les activités de planification du développement au niveau national. Les participants à la réunion régionale réaffirment leur attachement à la coopération tant internationale que régionale.

- 1) La coopération internationale dans ce domaine reste essentielle pour faire face aux problèmes actuels.
- 2) Cette coopération devrait être à la fois coordonnée, cohérente et stratégique, en reposant sur une large concertation entre toutes les parties prenantes, notamment les ONG dont les contributions à l'application du *Programme d'action* de la Conférence internationale sur la population et le développement sont cruciales.

3) L'information, l'éducation et la communication restent d'importants éléments de programme qui permettent de prendre des décisions solidement étayées et facilitent le recours aux services proposés. La fourniture de services et de produits accessibles et de qualité devrait s'accompagner d'activités de promotion et de sensibilisation.

30. L'appui aux institutions multilatérales est déterminant en vue d'une action mondiale cohérente. À cet égard, la démarche concertée du système multilatéral est d'une grande importance pour améliorer l'efficacité et renforcer l'impact des activités entreprises, notamment au niveau des pays.

IV.2 *Coopération dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données démographiques dans la région*

31. Il est indispensable d'améliorer et d'exploiter les données tant qualitatives que quantitatives sur les processus ayant trait à la population et au développement, leurs éléments déterminants et leurs conséquences pour pouvoir formuler et évaluer efficacement des politiques dans ce domaine. Ceux qui participent à la collecte d'informations de ce type (pouvoirs publics, organisations internationales, services nationaux de statistique, organismes universitaires et de recherche, instituts démographiques et organisations non gouvernementales) doivent à cet effet renforcer leur coopération et leurs activités de réseau.

32. Les participants à la réunion soulignent combien il est important de continuer à développer les effets de synergie entre les statistiques et la recherche, non seulement en communiquant régulièrement des statistiques harmonisées en matière de population, mais également en recueillant des données qui répondent aux besoins précis de la recherche. Ils ont en maintes occasions constaté la nécessité de disposer de données comparables de meilleure qualité dans tous les domaines pertinents. Ils reconnaissent également l'intérêt que peuvent présenter la comparaison des résultats des travaux de recherche entre les pays ainsi que des enquêtes coordonnées dans la région. Le Groupe des activités relatives à la population de la CEE, le Comité européen sur la population du Conseil de l'Europe et d'autres organismes ont considérablement étoffé leurs connaissances au fil des ans. Les participants tiennent à ce que ces infrastructures de recherche continuent d'être efficacement mises à profit pour contribuer à la compréhension des divers phénomènes démographiques mentionnés dans les conclusions de la Réunion et accueillent donc avec satisfaction le constat selon lequel les travaux futurs et la coopération doivent être plus efficaces et mieux coordonnés par le biais des mécanismes existants.

ANNEXE II

Le Groupe de rédaction a prié la Présidente de la Réunion de transmettre le document non négocié ci-après à la Conférence des statisticiens européens et a demandé que cette demande soit consignée dans le rapport de la Réunion.

Thèmes de recherche

Tous les acteurs jouant un rôle dans le domaine de la population - les instituts démographiques, les services nationaux de statistique, les organisations internationales, les milieux universitaires et les ONG - sont encouragés à promouvoir la mise en place de réseaux aux fins énumérées ci-après : i) renforcer les liens entre les activités statistiques, les activités de recherche, les analyses, la formulation des politiques et les programmes opérationnels; ii) échanger entre eux des informations, des connaissances et des données d'expérience; et iii) créer de nouveaux partenariats s'articulant autour de questions et préoccupations spécifiques en réponse aux principaux problèmes démographiques auxquels est confrontée la région.

Compte tenu de la multiplicité des thèmes d'étude importants qui présentent un intérêt pour la formulation des politiques et conformément aux "Conclusions" (CES/PAU/1998/30, annexe 1), qu'ils avaient dégagées, les participants à la Réunion ont défini les thèmes de recherche énumérés ci-après aux fins de la coopération régionale future dans le domaine de l'analyse démographique :

1. Fécondité et planification de la famille

a) Tendances, schémas et écarts en matière de fécondité, en mettant notamment en relief la fécondité inférieure au taux de reproduction, y compris leurs causes, comme la situation culturelle, sociale et économique, les relations entre hommes et femmes et les politiques familiales;

b) Tendances et schémas dans le domaine de la formation et de la dissolution des familles et des ménages, en s'attachant en particulier aux formes nouvelles de familles et de ménages, y compris leurs causes, telles que les valeurs et les normes postmodernes; et

c) Comportement en matière de planification de la famille et accès à une information, à des connaissances et à des services dans ce domaine, y compris les fondements sur lesquels ils s'appuient, par exemple la politique menée par les pouvoirs publics et les efforts déployés par la société civile pour promouvoir la planification de la famille.

2. Mortalité et santé, y compris la santé génésique

a) Tendances, niveaux et écarts dans les domaines de l'incapacité, de la morbidité et de la mortalité, particulièrement dans les pays en transition, y compris leurs éléments déterminants, tels que les modes de vie et la prestation de soins de santé publique;

b) Incapacité, morbidité et mortalité des personnes âgées, y compris leurs causes, par exemple les modes de vie, et les faits nouveaux dans le domaine de la médecine et des traitements pharmaceutiques; et

c) Tendances en matière de santé génésique, en particulier dans les pays en transition, y compris l'accès aux services de santé génésique et à une éducation démographique et sexuelle.

3. Vieillissement de la population

a) Tendances de la structure par âges de la population, eu égard en particulier au vieillissement de la population, et leurs répercussions au niveau économique et sur le marché du travail, y compris les conséquences pour la fiscalité, la structure des dépenses publiques et le passage de la vie active à la retraite;

b) Situation des personnes âgées, en particulier des femmes âgées, y compris les évolutions démographiques, sociales et économiques qui influent sur cette situation; par exemple, l'évolution à long terme de la fécondité et de la mortalité, le taux d'activité des femmes et les programmes de sécurité sociale et de santé;

c) Tendances en ce qui concerne les soins donnés aux personnes âgées, tels que les soins à long terme professionnels ou non professionnels, y compris les facteurs qui influent sur ces soins, par exemple, le mode d'habitation des personnes âgées, la disponibilité de leurs enfants et d'autres proches parents, et les modalités de travail des femmes auxquelles incombent la responsabilité d'assurer la majeure partie des soins.

4. Migrations internationales

a) Tendances et structures des différents types de migrations, comme celles qui concernent les demandeurs d'asile et le regroupement familial, y compris les facteurs qui influent sur ces tendances et structures, par exemple, les réseaux de migration, la demande de main-d'oeuvre étrangère, et les politiques d'entrée et de séjour; et

b) Évolution au sein des collectivités de migrants et leur intégration dans les sociétés d'accueil, par exemple sur les plans culturel, social et économique, y compris les facteurs facilitant ou entravant cette intégration; par exemple, la situation du marché du travail et les politiques et programmes d'intégration.
